ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be Référence: 202503008733 v1 Date du contrôle: 01/04/2025 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme



# INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:									
Client:	Peb Smart, Rue de	Clairvaux 16/A, 1	348 OTTIGNIES-LO	DUVAIN-LA-NI	EUVE				
Propriétaire:	/								
Installateur:	/								
N° TVA:	/								
					Installateu	r = personne ou pe	rsonnes respo	ensable(s) des travaux	
Identification de l'installati	on álastrigua:						·	( )	
Adresse du contrôle:	Ruelle du Monume	ent 11, 5060 AUVEL	AIS						
Code EAN installation:	Nc								
Tarif compteur(s):	Bihoraire				Co	bine HT privée:	Non		
						,			
Numéro compteur(s):	8269374				GR -		ORES		
Index compteur(s):	69509,3 / 49230,4				Тур	e de locaux:	Maison inc	SIIBUDIVIK	
Type d'installation:	Unité d'habitation								
Nature du contrôle:									
Type de contrôle:	Visite de contrôle	vente ancienne in:	stallation domes	tique (8.4.2)					
Date de réalisation:	☑ Avant le 01/10/	1981	<b>☑</b> Apr	ès le 01/10/19	981 et avant	le 01/06/2020 🔲	Après le 01/0	6/2020	
Notes:	Voir rubrique "CON	NSTATATIONS - Rem	arques"						
Dérogations (Partie 8):	Appliquées								
Réinspection au rapport:	/								
Données générales de l'in	stallation électriau	ie:							
Tension nominale:	3 x 230V		nominale max.	: 40 A	,	Valeur nominale br	anchement:	25 A	
Câble d'alimentation:	4x10 mm²	Type:		EXVB		Type de système de	e mise à la ter	re: TT	
Electrode de terre:	Indéterminabl					Section électrode d		/	
						Section conducteu		16 mm²	
Nombre de tableaux:	3	Nombre	de circuits:	8+9+1		Nombre de circuits		0+0+0	
		Non pré		01711					
Installation de production dé						Puissance AC (max	•	/ kVA 	
☐ Installation PV	☐ Stockage o	le batterie	☐ Central à hy	drogéne	LI Cog	jénération	U	Eolienne	
Description générale des o	dispositifs à courai	nt différentiel:							
Voir tableau p. 2									
Schémas et plans de l'inst									
Schéma(s) unifilaire(s) ou de	circuits:	Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre		☑ Non présent	
Plan(s) de position:		Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre		☑ Non présent	
Document(s) des installations		Version/n° /		Date:	/	✓ Non applic		□ Non présent	
Document(s) des installations		Version/n° /		Date:	/	☑ Non applic	<u>able</u>	☐ Non présent	
Mesures, contrôles et essa									
Résistance de dispersion de la prise de terre:		/ Ω			de mesure:		Non effe	ectuée	
Niveau d'isolement général:		1,63 ΜΩ		Tension de mesure:			500 V		
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:		Bouton test:	OK	Boucle de défaut:		Pas OK			
Continuité des conducteurs de protection:		Général:	OK	Liaison équipotentielle:		Absente	Absente		
Protection contre les contacts indirects:		Pas OK		Protection contre les conf		contacts directs:	Pas OK		
Etat du matériel (à pose) fixe:		Pas OK		Etat du m	atériel mobil	e:	/	/	



Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	ln	Dln	#P	Type	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	4P	Α	TD 1
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	Α	TD 1

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD 1 Hall	300 mA	Disjoncteur automatique	10 A	2P	1.5 mm²	2	
TD 1	300 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm²	5	
TD 1	30 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	1	
TD 2 buanderie	30 mA	Disjoncteur automatique	25 A	4P	6 mm²	1	
TD 2	30 mA	Disjoncteur automatique	40 A	3P	10 mm²	1	
TD 2	30 mA	Disjoncteur automatique	20 A	3P	2.5 mm <sup>2</sup>	1	
TD 2	30 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm²	6	
TD 3 Chaufferie	300 mA	Disjoncteur automatique	6 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	1	

#### **CONSTATATIONS: Infractions**

#### Infractions générales:

0.03 - Le code EAN de l'installation (si disponible) ne peut pas être communiqué en cas de contrôle de conformité ou de visite de contrôle. (Livre 1, Soussections 6.4.6.4. et 6.5.7.2.)

#### Infractions schémas et plans:

- 1.01. Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

#### Infractions mesures:

2.05B. - Le fonctionnement du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel via la création d'un courant de défaut n'est pas en ordre. (Livre 1, Soussection 6.5.7.2. (b.4))

Explication: Les deux ( différentiels )

#### Infractions installation de mise à la terre:

3.05. - Le conducteur de terre n'est pas installé selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 5.4.2.2.)

Explication: Câblé du même côté.

3.11. - Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b))

Explication: Prise chambre.

### Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:

- 4.10 L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.1.)
- 4.10A. L'identification des tableaux de répartition et de manoeuvre au moyen de repérages individuels n'est pas présente (à moins que toute possibilité de confusion soit écartée). (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.10B. L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))

### Infractions protection contre les surintensités:

6.01. - Tous les conducteurs de phase doivent être protégés contre les surintensités. (Livre 1, Sous-section 4.4.4.1.)
<u>Explication</u>: Départ TD 1 vers TD 2 ( Prévoir un disjoncteur 3P 40A )

#### Infractions installation électrique:

- 7.10. Dans l'installation domestique, les socles de prises de courant à basse tension ne sont pas du type "sécurité enfant". (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (b))
- 7.11. Des socles de prises de courant sans contact de terre doivent être protégés obligatoirement par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel (oui ou non subordonné) à haute (30mA) ou très haute (10mA) sensibilité. (anciennes installations domestiques datant d'avant 01/10/1981) (Livre 1, Section 8.2.1. (61)
- 7.14. Le choix et l'utilisation des matériaux électriques dans des lieux contenant une baignoire et/ou une douche ne sont pas en correspondance aux règles de l'art. (Livre 1, Chapitre 7.1.)
  - Le degré de protection IP du matériel admis dans le lieu contenant une baignoire et/ou une douche est insuffisant. (au minimum IPX4 dans les volumes 1 et 2, au minimum IPX1 dans le lieu). (Livre 1, Sous-section 7.1.5.1.)

Explication: Les deux salles de bain

7.15A. - Le degré de protection des enveloppes dans les lieux ordinaires accessibles au public n'est pas au moins égal à IPXX-D. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (a.2))

Explication: Garage de droite.



#### Infractions canalisations et code de couleur:

8.04. - Les canalisations électriques doivent être introduites correctement dans les matériaux électriques (socles de prises de courant, interrupteurs, éclairage,...), afin d'assurer une protection continue (équivalent à la classe II). (Livre 1, Sous-section 5.2.9.5.)

8.05. - La fixation des canalisations électriques en mode apparent et en pose sous conduits doit être effectuée selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 5.2.9.3./5.2.9.5.)

8.14. - Lors de l'utilisation de conducteurs souples (câblage interne ou alimentation des circuits), les extrémités doivent être équipées des embouts sertis ou tout autre système assurant un résultat au moins équivalent. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.5. (e))

Explication: TD 2

### **CONSTATATIONS: Remarques**

- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A2 L'éclairage n'est pas encore installé définitivement.
- A8 Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge,...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.
- A10 Tous les appareils de classe I doivent être alimentés obligatoirement par des socles de prises de courant avec contact de terre qui est relié à l'installation de mise à la terre.
- B Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- D5 La résistance de dispersion de la prise de terre ne peut pas être mesurée. Celle-ci doit de préférence être inférieure à 30 Ohms. <u>Explication</u>: Conducteur câblé du même coté. (Voir photo)
- F3 Il est recommandé de prévoir des liaisons équipotentielles pour les installations de gaz et d'eau.
   Explication; L'eau

### **CONCLUSION:**

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le proch	ain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 18 mois après la signature de l'acte							
	□ par le même organisme	☑ par un organisme au choix						
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.							
	Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.							
	☐ lors d'une visite précédente	$\square$ lors de la visite actuelle						
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatée de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise e	·						
	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.							
	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas c électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organ							
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle so	n identité et la date de l'acte de vente.						

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Controle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

#### Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

### Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

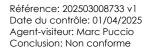
Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport. Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

n cas de visite de controle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation lor

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.

ente, c'est à la charge de l'achete







### Données générales

Adresse du contrôle: Ruelle du Monument 11, 5060 AUVELAIS

Propriétaire: /

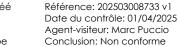
# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













### Données générales

Adresse du contrôle: Ruelle du Monument 11, 5060 AUVELAIS

Propriétaire: /

# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

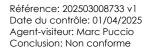




Signature agent-visiteur:









### Données générales

Adresse du contrôle: Ruelle du Monument 11, 5060 AUVELAIS

Propriétaire: /

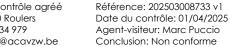
# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













### Données générales

Adresse du contrôle: Ruelle du Monument 11, 5060 AUVELAIS

Propriétaire: /

# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

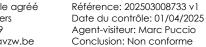




Signature agent-visiteur:









### Données générales

Adresse du contrôle: Ruelle du Monument 11, 5060 AUVELAIS

Propriétaire: /

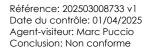
# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













### Données générales

Adresse du contrôle: Ruelle du Monument 11, 5060 AUVELAIS

Propriétaire:

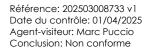
# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













### Données générales

Adresse du contrôle: Ruelle du Monument 11, 5060 AUVELAIS

Propriétaire:

# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):









ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be

Référence: 202503008733 v1 Date du contrôle: 01/04/2025 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme



# ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Ruelle du Monument 11, 5060 AUVELAIS Adresse du contrôle:

Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





